

**LETTRÉ OUVERTE AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU LOIRET
ET À SES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX**

Orléans, le 15/01/2019

Objet : Situation des SAAD et de leurs usagers sur le Département du Loiret

**Monsieur le Président du Conseil Départemental,
Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental et Présidente de la Commission de
l'enfance, des personnes âgées et du Handicap
Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux,**

Nous vous remercions pour votre invitation pour la deuxième rencontre de l'Autonomie.

Si ces assises permettent de réfléchir ensemble à des réponses innovantes en terme d'accompagnement à domicile, il semble cependant nécessaire de porter un regard sur l'existant et notamment la situation des services d'aide et d'accompagnement à domicile et leurs usagers.

Si aujourd'hui, nos associations connaissent de grandes difficultés économiques, le devenir des personnes âgées dépendantes à domicile sur le Loiret nous inquiète.

Afin de compenser les manques de financement que nous subissons depuis plusieurs années, nous n'avons pas d'autres choix, pour une question de survie, que de faire supporter nos accroissements de charges à nos usagers. De fait, ceux-ci ont de plus en plus de mal à faire face aux dépenses d'aide et d'accompagnement à domicile et bon nombre d'entre eux ne bénéficient pas d'un accompagnement en adéquation avec leurs besoins. Faute de possibilités financières, d'autres abandonnent toute aide.

Ce constat, déjà très obscur, se voit aggraver par les récentes annonces du Département pour 2019, à savoir le gel du tarif APA et le fait que les GIR 4 ne seraient plus solvabilisés sur le tarif horaire des services prestataires (20.32€) mais sur le tarif du gré à gré, soit 10.80 € de l'heure.

Cette décision mènerait purement et simplement à la mort de nos structures employant près de 1500 personnes sur le Département. 40 à 50 % de nos usagers (soit près de 3500 personnes) seraient dans l'impossibilité de bénéficier de l'aide d'un service prestataire, faute de moyens, au profit du gré à gré, et de ses dérives.

Demander à des personnes âgées en situation de perte d'autonomie, souffrant souvent d'isolement, d'assurer des fonctions d'employeurs avec les risques que cela comporte, traduit un cruel manque de connaissance des réalités de terrain.

Peut-on prôner le gré à gré et ses risques au détriment de structures employeurs, autorisées par le Président du Département et garantes du respect du cahier des charges des SAAD ? Favoriser le gré à gré, c'est aussi développer la précarisation de l'emploi.

La question du libre choix de l'utilisateur est également posée.

Notons d'ailleurs que l'annonce relative au GIR 4 a été faite au cours d'une réunion à laquelle les structures d'aide et d'accompagnement à domicile n'ont pas été conviées, preuve de la considération que témoigne le Département pour nos associations. Cette réunion visait à réfléchir sur l'évolution des dépenses en faveur des personnes âgées dans le cadre de l'engagement de contribution du Département à l'effort national de redressement des comptes publics.

N'ayant donc aucune information sur ces sujets, nous souhaitons avoir des éclaircissements sur le devenir des GIR 4 et le gel annoncé du tarif 2019.

L'impact d'une non revalorisation des tarifs sur la facture des usagers de nos services est-il mesuré ? Rappelons à ce sujet, qu'une étude nationale sur les coûts des prestations d'aide à domicile déterminait un coût moyen horaire de 24.24 € en 2013. Si nous prenons en compte une évolution moyenne des dépenses de 1.5 % par an entre 2013 et aujourd'hui, ce coût moyen serait de l'ordre de 26.51 €, alors que le Département nous indemnise 20.32 € de l'heure.

Nous espérons une prise de conscience des élus du Conseil Départemental sur la situation actuelle.

La politique départementale engendrant une augmentation continue des factures pour nos usagers et donc un recul dans le recours à nos services n'est-elle pas contreproductive en termes de prévention de la perte d'autonomie ?

La fatalité d'une multiplication des licenciements économiques et liquidations judiciaires dans un secteur employant près de 1500 personnes dans le Département a-t-elle été prise en considération ?

Les risques de non délivrance de prestations d'aide et d'accompagnement en zone rurale ou très rurale liés à une disparition de nos associations à but non lucratif ont-ils été pensés ?

Le secteur de l'aide et l'accompagnement à domicile ne doit pas être exclusivement considéré comme un coût pour la Collectivité. La réduction des coûts à outrance, sans mesurer les risques d'insécurité financière, sanitaire et sociale pour les personnes âgées ne peut être une réponse aux besoins d'accompagnement des personnes vivant à domicile. Nous le savons, le Département doit faire face à un contexte de réduction des dépenses publiques, cependant, nous estimons que les associations et les usagers ont déjà très largement participé à cette réduction et sont aujourd'hui asphyxiés.

En espérant une prise en compte de la situation, je vous prie, Monsieur le Président du Conseil Départemental du Loiret, Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental et Présidente de la Commission de l'enfance, des personnes âgées et du Handicap Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux, d'agréer nos respectueuses salutations.

ADESSADOMICILE
Le Président
Jean DE GAULLIER



ADMR du Loiret
Le Président



Famille Rurales
Le Président
Alain PILLIAS



Pour UNA CENTRE

Robert BONSERGENT
Marie
Claude TINSEAU



Contacts

ADESSADOMICILE : Benoit COLIN : benoit.colin@adomicile45.org

ADMR : Marie-Emmanuelle MATET : mmatet@fede45.admr.org

Familles Rurales : Pascal NIGRON : pascal.nigron@famillesrurales.org

UNA : Vincent MENARD : vincent.menard@amelia-domicile.fr; Elizabeth NIGRON : unameung.nigron@gmail.com

